

# E 3942

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 août 2008

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 25 août 2008

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** autorisant la Commission à négocier un accord avec le Royaume de Norvège en vue de l'application de mesures équivalentes à celles prévues par la directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

12235/08 RESTREINT UE.



32 2 2298357

# RESTREINT UE



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 août 2008  
(OR. en)**

**12235/08**

**RESTREINT UE**

**FISC 100  
N 39**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

**Objet:** DÉCISION DU CONSEIL autorisant la Commission à négocier un accord avec le Royaume de Norvège en vue de l'application de mesures équivalentes à celles prévues par la directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts

Ce document est disponible auprès des secrétariats des délégations pour l'Union européenne